



Ministère de la Technologie de l'Information, de la Communication et de l'Innovation

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Ebène, 19 septembre 2024 – Le ministère de la Technologie de l'Information, de la Communication et de l'Innovation a été alerté de l'existence d'une bande sonore qui est en circulation sur des plateformes de messagerie électronique.

Cet enregistrement contient une conversation qui semblerait impliquer un ancien CEO de Mauritius Telecom. On entend cette personne affirmer qu'elle s'est procurée des enregistrements de conversations impliquant de hautes personnalités du pays.

Cette personne ajoute qu'elle a l'intention d'utiliser ces enregistrements à des fins de manipulation avec l'aide de l'Intelligence artificielle.

Le ministère rappelle que:

- (a) l'écoute/l'enregistrement d'appels téléphoniques, sans le consentement des parties concernées, est illégal, à moins qu'il ne soit autorisé par une décision de justice, et
- (b) toute manipulation et diffusion de telles données illégalement obtenues;

constitue une infraction comme stipulé à la section 8 de la Cybersecurity and Cybercrime Act de 2021 et aux sections 32 et 46 de l'Information and Communication Technologies Act de 2001.

Le ministère tient à réitérer son engagement à faire respecter les législations et à veiller à ce que toute violation soit traitée conformément aux procédures légales en place.

Le ministère continuera de suivre de près cette affaire et assurera que toute action nécessaire soit entreprise pour faire respecter la loi.

Fin
